

**HONNEUR      ENTRAIDE      PATRIE**

# L'ENTRAIDE



BULLETIN d'INFORMATIONS

Cercle des Officiers - Quartier Général Frère



SECTION du RHÔNE

27, avenue Leclerc - 69998 LYON Armées

**DÉCEMBRE 1994**

**N° 6**

## **SOMMAIRE**

- Le mot du Président E. ALLEGRE
- Rapport de l'assemblée générale par René BAYET
- Rapport d'activité du secrétaire général André OTT
- Rapport financier du trésorier J.C. HERMANN
- Page des anciens combattants
- Liste des mouvements depuis juin 1994
- Page historique par M. Robert GAUTHIER, agrégé d'Université, inspecteur général de l'Instruction Publique (H)

---

### **LE MOT DU PRÉSIDENT**

Toute hiérarchie manifeste une certaine froideur à laquelle notre premier ordre national n'échappe pas; un tiers de ses membres, volontaires, tentent de porter remède à ce défaut - d'autant que la Légion d'Honneur est un organisme vivant.

Il se doit, dans une époque tourmentée pour ne pas dire désordonnée, de mettre en avant de vieux moteurs souvent oubliés : la tolérance, la solidarité, la dignité de l'individu; ceci est d'autant plus facile que la langue française se prête à cette fonction qui est d'ailleurs la sienne.

Les manipulations de l'être vivant qui font frémir, et, encore plus celles de la matière imposent un retour à des limites claires pour retrouver les repères oubliés ou disparus dans les discours obscurs tenus par quelques uns.

La Légion d'Honneur ne crée pas de privilèges; elle est un stimulant pour le bien du service de l'état-nation que nous sommes devenus. Sa pérennité au travers de régimes politiques si divers : royautés, empires, républiques, trouve sans doute là son explication.

Les rudes secousses guerrières ont permis de retrouver les qualités profondes du pays; les investitures actuelles doivent donner à nouveau le goût de la recherche des repères : dignité, tolérance, solidarité.

Il semble que ces trois mots simples doivent emporter l'adhésion de tous.

**E. ALLEGRE.**

# COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le président ALLEGRE ouvre la séance en remerciant le médecin général inspecteur RONFLET de sa présence à nos assises départementales et en se félicitant de la nombreuse assistance. Il rend hommage aux légionnaires décédés depuis notre précédente assemblée et en particulier au cardinal Albert DECOURTRAY, archevêque de Lyon, primat des Gaules et membre de l'Académie Française : une minute de silence est observée à leur mémoire.

La parole est donnée au secrétaire général André OTT qui présente le rapport d'activité pour l'année écoulée.

Le trésorier général Jean-Claude HERMANN soumet, ensuite, à l'assemblée, le rapport financier très détaillé. A la demande du magistrat général DENIS, vice-président, l'assemblée générale approuve, et à l'unanimité, les deux rapports présentés.

Le médecin général inspecteur RONFLET, président national salue les légionnaires présents, et dit sa joie de revoir la ville de Lyon où il a fait ses études médicales à l'Ecole du Service de Santé des Armées. Il rappelle les missions de notre société : rassembler les membres de l'Ordre National de la Légion d'Honneur et développer une action de solidarité entre les légionnaires. Il évoque les problèmes qui se posent au plan national, certains depuis plusieurs années, et souhaite que des solutions conformes à l'intérêt général soient trouvées avec la bonne volonté de tous. Il dit enfin sa satisfaction de l'action menée par la Section du Rhône et remet solennellement une médaille officielle, frappée par la Société, au secrétaire général André OTT, en hommage à son inlassable dévouement.

Une brève interruption des débats permet à l'assemblée d'accueillir les autorités civiles et militaires et notamment M. Paul BERNARD, préfet du Rhône et de la région Rhône-Alpes, M. le Général PINCEMIN, gouverneur militaire de Lyon, M. André MARECHAL, adjoint au maire de Lyon, M. DA PASSANO, vice-président du Conseil Général du Rhône, Mme Marie-Chantal DESBAZEILLE, maire du 7<sup>e</sup> arrondissement.

Suivant la tradition, il fut procédé à la remise du prix annuel de la Légion d'Honneur attribué cette année à Benjamin GRANDENER, ancien élève du Lycée de Saint-Just, présenté par M. R. GAUTHIER, agrégé d'Université, inspecteur général de l'Instruction Publique (H).

M. le Général de CA Jean PINCEMIN, gouverneur militaire de Lyon, commandant la Région Militaire, exprime à l'assemblée la joie d'être parmi nous et sa satisfaction de nous voir aussi nombreux.

M. le Préfet Paul BERNARD exprima sa satisfaction de pouvoir s'adresser à l'assemblée annuelle des membres de la Légion d'Honneur et dressa un tableau de la situation économique et sociale de notre pays. Il dit son inquiétude devant la persistance du chômage de longue durée et de la violence dans les banlieues, les ravages de la toxicomanie et du sida et le sort des sans-domiciles fixes, malgré les efforts de la municipalité lyonnaise et des associations caritatives. Fort heureusement, des points positifs doivent être signalés, dont la reprise économique en cours. Il conclut en disant sa foi dans l'avenir et ses vœux de redressement de notre nation grâce aux efforts de tous.

Le président Edouard ALLEGRE remercia les personnalités présentes et les légionnaires venus nombreux à ces assises annuelles et prononça la clôture des débats.

Un sympathique apéritif fut servi alors aux participants qui se réunirent ensuite au restaurant du cercle des officiers où fut servi un repas gastronomique particulièrement apprécié par tous les convives.

# RAPPORT D'ACTIVITÉS 1994

*M. le Président National - Mon Général*

*M. le Président*

*Mesdames, Messieurs*

1993-1994 - 1 an jour pour jour. Nous nous retrouvons pour faire le point sur l'année écoulée, qui a vu la célébration du 50<sup>e</sup> anniversaire de la libération de notre région. De nombreuses cérémonies ont eu lieu.

Cette année encore, nous sommes plus nombreux que d'habitude à notre assemblée annuelle, nous vous en remercions, prouvant ainsi que le travail effectué par les membres du bureau de la section, sous la houlette de son président le professeur ALLEGRE, obtient un résultat convaincant, nous nous efforcerons de poursuivre au cours de l'année 1995.

Le travail auquel se consacrent les membres du bureau, les présidents de comités, est un travail de fourmi complexe, difficile et délicat, tant sur le plan solidarité, recrutement, etc. trop d'indifférence à notre époque règne dans l'ensemble de notre société, il nous faut arriver à la combattre. Sans persévérance aucun résultat ne peut être obtenu, il faut nous unir, ne pas hésiter à prendre le téléphone afin de faire circuler les renseignements que chacun peut avoir en sa possession. Comme beaucoup le savent, personnellement, je me tiens à la disposition de tous. Aucun travail concret ne peut être réalisé, si nous ne sommes pas informés.

Dans chacun des arrondissements un président de comité est à votre disposition. Comment le connaître. Chacun de vous, abonnés ou non, reçoit en juillet un numéro de la cohorte accompagné d'un opuscule dans lequel se trouve toute l'organisation de la société, vous y trouvez l'organigramme de la section du Rhône, en vous y reportant vous obtiendrez tous les renseignements qui vous sont utiles.

Les activités développées dans la suite de notre exposé se rapportent au 2<sup>e</sup> semestre de l'année. Celles du 1<sup>er</sup> semestre ayant été longuement précisées dans le bulletin d'information "L'Entrée" de juin 1994, qui, nous l'espérons a été lu par beaucoup d'entre vous.

## ACTIVITÉS DE LA SECTION PRESTIGE DE L'ORDRE

De nombreuses cérémonies ont eu lieu au cours de ces derniers mois, nous n'en citerons que les principales :

15 juin - Remise des prix de la Résistance.

18 juin - Place Général-de-Gaulle pour l'appel solennelle de juin 1940.

14 juillet - Fête nationale.

3 septembre - Grandes manifestations marquant le 50<sup>e</sup> anniversaire de la libération de Lyon.

8 septembre - Anniversaire de la réparation de notre journal "Le Progrès" à Chassieu sur l'invitation de M. le Président Directeur Général Xavier ELLIE.

22 septembre - Nous étions quelques uns à assister aux obsèques du Cardinal Albert DECOURTRAY où des places avaient été réservées à la société par le protocole. Le drapeau de la section était présent.

21 octobre - Certains présidents de comités ainsi que votre serviteur avaient répondu présents à l'invitation de M. Jacques MAZET, président de la section de la Loire, aux journées interdépartementales organisées par sa section. Nous tenons à le remercier ainsi que l'ensemble de ses sociétaires pour l'accueil qui nous a été réservé au cours de ces 2 jours.

6 novembre - Messe de la FARAC et hommage aux anciens de Verdun dont son président et ami M. ALLAIX, malgré son grand âge, 99 ans, est toujours présent au cœur de nos associations de la Légion d'Honneur du département, nous lui rendons un hommage tout particulier pour son grand dévouement.

11 novembre - Commémoration du 76<sup>e</sup> anniversaire de l'Armistice de 1918.

Par son président, votre serviteur, de nombreux présidents de comités et membres de la section, la société était représentée à toutes ces manifestations.

Sur invitation des récipiendaires, il nous a été permis d'assister aux remises de croix de chevalier dans l'ordre national de la Légion d'Honneur de MM. PAILLASON et CHERQUI à qui nous renouvelons toutes nos félicitations.

## ACTIVITÉS DE COMITÉS

Le 29 octobre le comité de Lyon N.E. N° 13 a réuni ses adhérents pour un repas campagnard à Ambérieu-en-Dombes. Nous tenons à féliciter son président M. Robert GAUTHIER et son équipe pour le dynamisme avec lequel il mène son comité.

Au cours de cette année, nous avons accompagné de nombreux sociétaires à leur dernière demeure. A chacune des inhumations pour lesquelles nous avons été informés, la palme funéraire a été remise à la famille.

## ORGANIGRAMME DE LA SECTION

Quelques modifications ont été apportées à celui-ci.

- Au comité de Bron C12, la présidence est assurée par M. André SOUSI en remplacement de M. René PETIT restant adjoint.

- Au comité de Villefranche-sur-Saône C16, M. le Colonel Daniel FOUILLARD a pris la présidence en

remplacement de M. Roger GARDETTE restant adjoint.

Il nous faut pourvoir aux postes suivants :

- A la présidence du comité Lyon 04 Croix-Rousse, vacant depuis le décès de notre ami DREYER, l'intérim étant assuré par M. le Colonel REISSER.

Pour des raisons de santé, le colonel GIRON président de Lyon Nord Ouest C10 souhaite abandonner ses fonctions.

Nous demandons, si parmi les sociétaires de ces deux comités, des personnes seraient intéressées pour assurer ces responsabilités. Merci de vous faire connaître.

### **EFFECTIFS**

Le nombre des adhérents au cours de cette année s'est amenuisé sans trop d'aggravation par rapport à 1993. Au cours de cette dernière année nous avons eu une perte de 46 sociétaires, cette année, elle est réduite à 12.

Comment analyser cette perte :

Gains : 59 nouvelles adhésions - 16 mutations à la section - 4 réintégrations  
soit un total de 79

Pertes : 48 décès - 10 mutations hors section - 14 démissions - 10 partis sans laisser d'adresse - 9 radiés pour non paiement de cotisation  
soit un total de 91

- Pertes : 12. Ceci nous donne un effectif total de la section de 1115.

2 postes ont attirés notre attention :

- les démissions : 14

- les radiés pour non paiement de cotisation : 9, soit une perte de 23 qui est un peu anormal.

En effet, si une démission peut se comprendre, les causes sont toujours très difficiles à définir. Le leitmotiv étant "raisons personnelles", derrière cette motivation que se cache-t-il?

Radiation pour non paiement de cotisation, cela est une chose aberrante, sachant : qu'une radiation n'intervient qu'après 3 années de cotisation non payées. Comment peut-on omettre de s'acquitter de celle-ci, pendant ce laps de temps, l'on reçoit au fil des ans rappel et informations communiqués par le siège parisien et par la section. C'est de la négligence.

### **L'ENTRAIDE - BULLETIN D'INFORMATIONS**

Concernant notre bulletin d'informations, vous avez pu constater une modification sur la présentation. Papier, imprimerie, composition. Pour cette dernière nous avons reçu une aide précieuse de la part de M. Xavier ELLIE, PDG du Progrès, et de son personnel mis à notre disposition. Nous l'en remercions très vivement.

Ce bulletin d'informations qui semble avoir retenu l'attention de nombreux sociétaires, eu égard au nombre important de correspondances reçues après l'envoi de l'exemplaire n° 5 de juin 1994.

Nous tenons à préciser que ce bulletin est le vôtre, n'hésitez pas à nous adresser vos critiques, vos suggestions, des informations, des articles à faire paraître, nous ferons au mieux pour les diffuser. Sachez que ce bulletin est d'un prix de revient assez élevé, en frais de poste, nous sommes donc limités dans le nombre de pages.

Aidez-nous tant que le plan des écrits que financièrement si vous le pouvez, pour nous permettre dans les mois à venir de continuer à le faire paraître 2 fois par an. Trait d'union entre les responsables de la section et vous-mêmes, sans oublier nos amis légionnaires qui cloués dans un lit ou ne pouvant se déplacer sont heureux d'avoir quelques nouvelles de la société.

### **L'ANNUAIRE**

Depuis de nombreux mois déjà, nous vous parlons de la parution d'un annuaire, mais vous ne voyez toujours rien venir. Vous devez vous demander si ce n'est pas "l'Arlésienne" de la section du Rhône.

Nous tenons à vous rassurer, toutes les pièces nécessaires à sa composition se trouvent chez l'imprimeur pour le montage de la maquette qui doit nous parvenir sous quelques jours pour vérification.

Lors de l'expédition de celui-ci, sera joint une lettre vous informant des difficultés rencontrées, des dépenses engagées à sa réalisation et, vous invitant à verser à la section la modeste somme de 50 F. Nous pensons que vous pourrez vous acquitter de cette modeste dépense. D'avance merci.

### **PRIX SCOLAIRE DE LA LÉGION D'HONNEUR**

Cette année, ce prix a été attribué à M. Benjamin GRANDENER, classe Terminale C du Lycée Saint-Just.

Comme chaque année, le prix remis au lauréat est d'un montant de 5 000 F, et accompagné du livre "La Légion d'Honneur" édité par la Maison Charles Lavauzelle.

Exceptionnellement cette année, un prix complémentaire a été remis au lauréat, consistant en un voyage du 28 avril au 1<sup>er</sup> mai inclus, offert par l'Association des Anciens de Dachau, et remis par M. Gilbert WOLF président international de l'Association des Déportés évadés des Camps de Concentration, président régional des Anciens de Dachau et vice-président national, grand officier de la Légion d'Honneur et président du comité de Givors. Nous remercions très vivement le président WOLF de ce geste.

Nous sommes heureux d'accueillir cette année 2 anciennes lauréates de ce prix : Mlles Corinne DUVERMY

## ACTIVITÉS POUR L'ANNÉE 1995

Comme par le passé les membres du bureau, sous la présidence du Professeur ALLEGRE se rassembleront tous les premiers lundis de chaque mois à 10 h 30 au cercle des officiers, pour une réunion de travail.

Les mercredis 18 janvier, 14 juin, 11 octobre, ce sera au tour des présidents et adjoints de comités de se retrouver à 10 h au cercle des officiers.

Le travail et les délibérations des membres du bureau ne sont pas à huis clos. Vous y êtes cordialement invités, si vous avez une communication à faire n'hésitez pas à nous rejoindre.

**Prenez note**, l'assemblée générale 1995 se tiendra le 18 novembre.

**Messe** aura lieu le 19 mars 1995 au Sanctuaire de St-Bonaventure à 10 h, organisée conjointement avec nos amis des D.P.L.V. L'office sera présidé par Monseigneur Abel CORNILLON.

**Voyage.** Nous envisageons l'organisation d'une sortie d'une journée le jeudi 11 mai 1995 en principe au lac d'Annecy avec déjeuner à bord d'un bateau. En temps voulu une circulaire en fixera tous les détails. Celle-ci sera adressée aux présidents de comités à qui nous demanderons de vous contacter.

**Assemblée générale nationale du 18 au 21 mai 1995 à Toulon.** Tous les détails se trouvent dans la cohorte d'août 1994 n° 129.

Pour les sociétaires n'ayant pu nous adresser leur pouvoir, des exemplaires sont tenus à leur disposition à l'entrée de la salle. Actuellement nous détenons 76 pouvoirs écrits, peu pour une section comme la nôtre.

**Cotisations :** ceux qui à ce jour n'ont pas acquittés leur cotisation pour 1994 sont invités à le faire sans retard. Pour 1995 n'attendez pas le mois de juillet pour l'envoyer, faites-le au cours du 1<sup>er</sup> trimestre. Montant 120 F, abonnement à la cohorte 50 F, total 170 F. Adressez votre chèque libellé au nom de la SEMLH au secrétaire général de la section qui transmettra. Évitez les rappels, très onéreux en frais d'envoi, pouvant entraîner une radiation éventuelle.

## L'ENTRAIDE MORALE ET FINANCIÈRE

A l'époque actuelle où de nombreux services sociaux sont à la disposition de toutes personnes, en particulier des personnes âgées 3 et 4<sup>e</sup> âge dépendantes ou non, que peut être notre action? Notre aide peut être d'ordre morale, financière et informations.

**Morale :** un contact téléphonique, une visite à domicile, c'est peu pour nous personne valide et entourée, mais beaucoup pour celui ou celle se trouvant seule, handicapée, dans l'impossibilité de se suffire à elle-même. Pensez-y.

**Financière :** jamais aucune aide financière n'a été refusée. Elle ne peut être réalisée et concrétisée qu'à la condition de connaître les cas auxquels cette aide peut être apportée. Ce travail doit être le souci de chacun de nous.

L'aide distribuée cette année pour la section s'est élevée à 32 000 F.

**Information :** il a été constaté une diminution très significative des demandes d'interventions au profit des personnes âgées en difficulté.

Il faut constater l'amélioration de l'information médico-sociale plus ouverte et complète sur le département, réalisée par le Centre d'Information et d'Action sociale en faveur des retraités et personnes âgées (C.R.I.A.S.). 142 bis, avenue de Saxe, 69003 Lyon. Tél. 78.62.98.24. On y trouve en particulier les listes des sociétés de services à domicile, des diverses maisons de retraite, des foyers-logements publics ou privés ainsi que des établissements plus spécialisés.

Il reste que chaque cas est toujours délicat et parfois difficile à résoudre. Ces difficultés sont :

- peut-on ou non rester à domicile?
- quel type de maison de retraite rechercher? Médicalisée ou non?
- coût réel?
- problèmes familiaux, financiers, protection juridique de la personne âgée.

C'est pourquoi la Société d'Entraide de la Légion d'Honneur dont le siège parisien se trouve quelquefois sollicité directement par téléphone, s'est efforcée de mettre en place dans chaque section un responsable pouvant à la demande expresse des intéressés ou de leur famille, les éclairer sur les problèmes posés et les aider à en faire la synthèse réaliste.

Ce membre de l'Ordre de la L.H. se réfère aux règles du secret professionnel et de la déontologie. Il ne saurait se substituer ni aux acteurs médico-sociaux institutionnels, ni aux intéressés ou à leur famille.

Cette action n'est cependant pas exclusive de l'étude de secours financier ponctuel ou de l'admission au lit, réservé à la société à la Maison de Retraite Saint-Vincent à Givors.

Le responsable pour la section du Rhône est le médecin colonel André Boudet (ER) Tél. 78.36.03.01 heures des repas. L'entretien est sur R.V.

Nous pensons qu'il était utile de vous informer sur ces points, de vous éclairer sur le fonctionnement de la section et du travail effectué par ses responsables.

Merci de votre attention.

# RAPPORT DU TRÉSORIER SUR LES COMPTES DE LA SECTION DU RHONE DE LA S.E.M.L.H.

**PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> JUILLET 1993 AU 30 JUIN 1994**

## RECETTES

Allocation reçue du siège	40 000,00
Dons des sociétaires	12 615,00
Repas A.G. et voyages	40 290,00
Produits financiers	3 137,78
Annuaire	<u>76 301,60</u>
	172 344,38

## DÉPENSES

Entraide (prix L.H.)	5 450,00
Frais de fonctionnement	46 840,99
Repas A.G. et voyages	32 296,00
Annuaire	<u>74 522,60</u>

159 109,59

EXCEDENT DE RECETTES

13 234,79

## NOS AVOIRS

Chèques Postaux  
Caisse Nationale d'Épargne

**AU 01.07.1993**

**AU 30.06.1994**

33 666,63

43 763,64

23 678,14

26 815,92

57 344,77

70 579,56

L'augmentation de nos avoirs (soit : francs : 13 234,79) correspond à l'excédent de recettes.

## LA PAGE DES ASSOCIATIONS

### **GIAA (Groupement des intellectuels aveugles ou amblyopes)**

Ce groupement constitué en association participe à la journée nationale des aveugles et de leurs associations. Une quête est organisée sur la voie publique avec l'agrément des autorités.

**Pour apporter votre contribution, contactez Armelle de Bastard au GIAA, 5, avenue Daniel-Lesueur, 75007 PARIS. Tél. (16.1) 47.34.30.00.**

### **APMER (Association pour le mieux-être des retraités)**

Elle conseille et oriente gratuitement les retraités pour tous problèmes touchant le droit des personnes : voisinage, famille, successions, locations, dettes et créances... De nombreux retraités de l'ANEP font appel chaque année à ses services.

L'association recherche des intervenants bénévoles spécialistes des domaines précités et prêts à consacrer une partie de leur temps à cette activité de conseil.

Le siège social de situe à Paris; des antennes fonctionnent actuellement à Bordeaux, Lyon, Marseille, Nantes, Nice, Toulouse, Saint-Cloud.

Spécialiste d'un des domaines précités, vous souhaitez apporter votre expérience à cette association, **Anita Kervazo se tient à votre disposition au (16.1) 40.22.39.39 pour vous mettre en rapport avec l'APMER.**

Si, au contraire, confronté à une difficulté, vous avez besoin d'un conseil juridique, appelez le (16.1) 40.22.30.64.

## **ANCIENS COMBATTANTS, VOUS AVEZ DES DROITS !**

**Les 4 millions d'Anciens Combattants peuvent se constituer une retraite bénéficiant d'avantages fiscaux et d'une aide de l'Etat.**

Tous les Anciens Combattants titulaires de la carte du combattant ou du titre de reconnaissance pour l'Afrique du Nord, peuvent se constituer une retraite mutualiste par capitalisation indépendante de leur activité salariée et bénéficiant de plusieurs avantages :

- les versements sont **déductibles des revenus imposables** tant que la rente n'excède pas le plafond majoré par l'Etat (6 600 francs en 1994),
- la retraite perçue est **exonérée d'impôt** dans la même limite,
- la retraite est majorée et revalorisée **gratuitement par l'Etat**,
- en cas de décès les cotisations versées sont transmissibles dans la majorité des cas **sans droit de succession**.

Titre	Nom	Prénom	Téléphone	Adresse	C.P.	Ville	C. N° Adhérent	né le:	Professio,	Obs
<b>1) Nouveaux adhérents : + 33</b>										
Colonel	MINODIER	Roland		La Baladin Bt 4 - 41, rue Villon	69008	LYON	8	0278439	Ingénieur	A17
Madame	NIVERT	Eddie	78.93.08.11	41, rue Lt-Colonel Prévoist	69008	LYON	6	V286439	Veuve de M.Michel Nivert	A17
Madame	BECOUSE	Marie-Alice	78.48.04.12	Chez Mme COMBIER 38, Route Nat. 7	69670	DARDILLY	10	V291832	Veuve de M.Becouse	A18
Monsieur	BROCHIER	Bernard	72.00.99.85	Tulipier n°3 - 30, rue Chazière	69004	LYON	4	1817CV93		A18
Monsieur	DUVERNE	Géard	78.24.39.81	2, rue Cuvier	69006	LYON	18	201CV94	Président de Sociétés	A18
Monsieur	BAPTISTE	Claude	78.82.73.68	11, cours de la Liberté	69003	LYON	3	60CV94	Dir.Gen. Hopiteux	A18
Colonel	CUVELOT	Jean		82, rue des Collonges	69230	ST-GENIS-LAVAL	11	0282084	Colonel (E.R.)	A18
Madame	DUVAL	Marie-Christine	78.82.85.42	25, rue des Rainey	69003	LYON	3	V00000	Veuve du Colonel Duval	A18
Monsieur	ESCARRA	André		5, rue du Commandant Faurax	69006	LYON	6	0238740	Directeur de Banque	A18
Monsieur	ESPAGNET (d')	Pierre		25, rue Sels	69002	LYON	2	0278902	Lieutenant-Colonel	A18
Colonel	FRAICHARD	Charles	81.63.81.44	Villa K - 292, route de Genas	69877	LYON Cedex	12	0280303	Colonel de Gendarmerie (E.R.)	A18
Monsieur	FRANCOIS	Clément	74.82.39.83	121, rue Montesqueu	69400	VILLEFRANCHE/SAONE	18	0216892	Lt Colonel (E.R.)	A18
Monsieur	FRAYSSE	Denis	78.48.04.29	12, av.des Monts d'Or	69890	LA TOUR DE SALVAGNY	10	0267402	Ingénieur Gal Télécom	A18
Monsieur	GUILIN	Francois Yves	78.36.70.64	47, av.Vallée	69110	ST-FOY-LES-LYON	11	890CV94	Médecin Historien	A18
Monsieur	LEROY	Gilbert	78.23.14.29	504, Av. du 8 mai 1945	69300	CALUIRE	13	0000000	Adjudant-Chef (E.R.)	A18
Madame	VIALLE	Charlotte	78.68.23.42	138, rue.cu.8 Mai 1945	69100	VILLEURBANNE	17	V000000	Veuve de M.Joseph Vialle	A18
Monsieur	PERRET GAYET	André	78.60.17.89	23,quai Victor Augagneur	69003	LYON	3	1786CV93	Avocat Honoraire	A18
Monsieur	CHARBONNEL	Louis	78.24.44.88	48, Cours Vition	69008	LYON	18	1876CV93	Inspecteur recouvrement	A18
Monsieur	PAILLASSON	Gabriel	78.70.94.07	96, av. Jean Jaurès	69160	SAINT FON	11	280CV94	Pelissier Glacier	A18
Colonel	ARNAULT	Elie		App.2341 - 2, rue Bichat	69002	LYON	2	0282016	Com. le Group. du Rhône	A11
Monsieur	ARNOLD	Claire		25B, rue de Montbrélaud	69009	LYON	8	0288877	Directeur S.N.C.F.	A11
Madame	CHANTIER	Renée	78.74.70.19	Les Cros - 23, Av.Camille Rousset	69500	BRON	12	V293131	Veuve de M.Chentier	A11
Colonel	CHAUVE	Jean	78.80.23.23	Rés.Hotelle - 2, rue du Diegeson Parc Gambetta	69003	LYON	9	R208184	Colonel (E.R.)	A11
Monsieur	CHEROUX	Paul	78.59.80.46	45, Av. Jean Jaurès	69007	LYON	7	1586CV94	Commerçant	A11
Madame	COMTE BELLOT	Geneviève	78.30.68.90	18, rue Pierre Brunier	69300	CALUIRE	13	53CV82	Professeur d'Université	A11
Monsieur	DELARUE	Louise	78.25.09.40	145, Montée de Choulans	69322	LYON Cedex 05	5	0000000	Aumônier titulaire	A11
Amiral	DUTRAIVE	Paul		Clixex 28	69220	CHARENTAY	16	0239407	Contre Amiral (C.R.)	A11
Madame	GRENAND	Marie-Louise		La Vieux Logis - 49, chemin Beckenstein	69280	CHARBONNIERES-LEB-BAINS	10	V008814	Spécialiste. Veuve de M. Grenand	A11
Monsieur	LEPRETRE	Jacques	78.49.66.28	38, Bd. Claude Debussy	69580	CHASSIEU	12	1396CV94	Directeur Sécurité Sociale	A11
Monsieur	MARSHARD	Henri	78.72.90.88	14, av. Ledero	69007	LYON	7	R149378	Colonel (H) Prof. de Fac.(H)	A11
Madame	RICHELET	Marie-Aline		257, rue Garibaldi	69003	LYON	3	V287763	Veuve de M.Richelet	A11
Madame	RIEUJORD	Paulette		30, rue du Docteur Rebatael	69003	LYON	3	V280132		A11
Monsieur	THEYHARD	Paul	78.88.26.33	8, rue Sébastien Gryphe	69007	LYON	7	0000000	Ingénieur - Colonel de Réserve	A11

Section du Rhône

Titre	Nom	Prénom	Téléphone	Adresse	C.P.	Ville	C. N° Adhérent	né le:	Professio,	Obs.
<b>2) Adhérents décédés : -20</b>										
Colonel	GRENETTE	Jean	78 23 47 84	76, rue Pierre Bourgeois	69300	CALUIRE	00139829	1912	Colonel (E.R.)	Do10
Monsieur	PLUMIER	Georges		Maison Retraite 141, Av. Lacassagne	69210	L'ARBRESLE	00148351	1999	Ex. Président Mutualité, du Rhône	Do10
Monsieur	POIZAT	René	78 43 81 67	L'Acropole - Les Bayères	69390	CHARNAY	00122732		Industriel (E.R.)	Do10
Madame	PARBET	Jeanne	78 05 40 97	Allée des Chânes - La Jamayère	69530	BRIGNAIS	00288568	1909	Infirmière (E.R.)	Do10
Mère	FERROD	Antoine		1, rue du Bét d'Argent	69001	LYON	00235765	1907	Avocat, ancien Bâtonnier	Do10
Monsieur	LABRUX	Caroline	78 24 85 58	141, rue Duguesclin	69008	LYON	00284825	1911		Do10
Monsieur	LAURENT	André		3, rue Ney	69008	LYON	00150150		Cadre	Do10
Monsieur	WOLF	Régis	74 05 74 85	La Tuilerie St Forgeux	69490	PONTCHARRA / TURDINE	00273167	1915	Capitaine (E.R.)	Do10
Capitaine	BELLON	Michel	74 88 63 80	7, Impasse Indiano	69400	GLEIZE	00268228	1936	Capitaine Armée de l'Air	Do10
Monsieur	DECOURTRAY	Albert	78 25 12 27	Place de Fourvière	69005	LYON	00235035	1923	Cardinal Archevêque de Lyon	Do10
Monsieur	FINET	Jean-Marie		Au Bourg	69820	THEIZE	00000000	DC10	Retraité	Do10
Monsieur	LHORTAL	Jean	78 48 83 22	7, rue Charrières	69850	ST-MARTIN-EN-HAUT	00253147	1992	Retraité	Do10
Général	DUMORT	Pierre	78 38 02 57	88, rue Henri Gojuc	69004	LYON	00278727	1939	Général	Do11
Madame	PELUSERO	Clémentine		184, rue du Pt. Beauvillage	69008	LYON	00273328	1910		Do11
Monsieur	PERRON	Jean-Dominique	78 25 09 58	Maison de retraite de Grézieu-a-Varenne	69290	CRAPONNE	00280886	1997	Retraité	Do11
Monsieur	PERRET	Georges	78 83 83 74	183, Av. Félix Faure	69003	LYON	00132889			Do11
Madame	SOUCHON	Marie	78 29 03 68	9, rue Dugnon	69004	LYON	V 12028	1901	Veuve de M. Marie Souchon	Do11
Monsieur	THIERRY	Georges		*Prieu sobriété des pauvres* - 81, rue Hénon	69004	LYON	00000000	1894		Do11
Monsieur	COMBY	Jean	78 64 34 21	7, rue Gabillot	69003	LYON	00270336	1897	Retraité O.D.F.	Do11
Monsieur	LAMOITY	Jules	78 72 63 50	283, rue de Créqui	69007	LYON	00272808	1912		Do11
<b>3) Adhérents démissionnaires sur leur demande : -4</b>										
Madame	HEPPE	Solange	78 24 28 05	2, quai du Général Sarrahl	69008	LYON	V287498	1923	Veuve de M. Maurice Heppe	Do11
Général	PREAUD	Henri	72 00 28 06	34, rue J.Berlin	69001	LYON	00288300	1930	Général de C.A. (C.R.)	Do11
Monsieur	RANGHEARD	Pierre	78 64 97 41	22, rue Pierre Bonneoud	69003	LYON	00242558	1910	Retraité	Do11
Monsieur	VARIOT	Pierre	78 98 08 84	*Christ Nri' Village Merveilles	69380	ST-SYMPHORIEN-D'OZON	00278352	1924	Cadre Retraité	Do11
<b>4) Mutés hors section : -6</b>										
Colonel	BRUYERE	André	78 95 00 93	100 A, Cours Lafayette	69003	LYON	00141982		Colonel de l'Air (E.R.)	Mu7
Monsieur	GUYOT	Aain		41, rue Tèle d'Or	69008	LYON	00281955	1939	Lieutenant-Colonel	Mu10
Monsieur	DEPRAS	André	78 00 55 41	10, rue Saint Maurice	69008	LYON	00272537	1931	Magistral Militaire 1ère Classe	Mu10
Colonel	GOMBERT	Guy		28, route de Genas - Caserne Raby	69877	BRON-CEDEX	00276012	1939	Colonel de Gendarmerie (Chef d'E.M.)	Mu10
Monsieur	MEULET	Henri	72 39 90 28	10, Allée de la Pêche Rouge	69230	ST-GERIS-LAVAL	00279135	1929	Secrétaire Général	Mu10
Colonel	ROUIN	Jean-Marie		54, Av. Valloud	69110	STE-FOY-LES-LYON	00287874	1934	Commissaire Colonel (E.R.)	Mu10

5) Rayés Inconnus ou refusés au Fichier)



Titre	Nom	Prénom	Téléphone	Adresse	C.P.	Ville	C. N° Adhérent	né le:	Professio,	Obs.
<b>8) Rayés pour non paiement de cotisation ou disparition : -21</b>										
Monsieur	DUPONCY	Charles	78 92 18 08	34, rue des Paraisettes	69007 LYON	LYON	290000	1924	Industriel architecte(E.R.) MAV	Dispar
Madame	ABADIE	Andrée	78 93 80 85	62, Bd des Belges	69008 LYON	LYON	V 7787	1906	Veuve de M. Abadie	Rayé
Monsieur	BEAU	Jean	78 38 28 45	18, Av. Pasteur	69370 ST-DIDIER-AU-MONT-D'OR	ST-DIDIER-AU-MONT-D'OR	158985		Ingénieur Général P. et C.	Rayé
Madame	BESSARD	Gabrielle	78 48 04 20	2, route de la Gare	68690 LA-TOUR-DE-SALVAGNY	LA-TOUR-DE-SALVAGNY	V 14327	1920	Veuve de Maurice Bessard - Directeur d'Ecole	Rayé
Madame	BLANCHARD	Jean-Antoine		22, rue Sully	69008 LYON	LYON	V287595	1929	Veuve du Professeur	Rayé
Monsieur	FAVOREL	Jean	78 69 49 80	71, rue Jaboulay	69007 LYON	LYON	286718	1945	Lieutenant-Colonel	Rayé
Monsieur	GAZET	René	78 89 58 12	15, rue de Serbie	69008 LYON	LYON	143905		Directeur Lycée Technique(Honoraire)	Dispar
Monsieur	GOURMENT	Henri	72 72 80 21	71, rue Jaboulay	69007 LYON	LYON	287234	1934	Commandant	Rayé
Monsieur	HORNER	René	78 74 84 51	182, Av. des Frères Lumière	69008 LYON	LYON	285365	1923	Retraité	Rayé
Monsieur	LAURENTIN	Marcel	78 74 03 48	10, rue Neuve de Montplaisir	69008 LYON	LYON	139339	1999	Ingénieur (E.R.)	Rayé
Monsieur	MANCHING	Jean-Claude	78 40 86 39	Résidence Patatine - 12, r. Antoine Lumière	69008 LYON	LYON	268590	1928		Rayé
Monsieur	MERREUX	Alan		17, Montée de la Fournaiche	69110 STE-FOY-LES-LYON	STE-FOY-LES-LYON	277055	1938	P.O.G.de l'Institut Merieux	Rayé
Madame	MOUNIER	Elisabeth		14, rue Victor Hugo	69002 LYON	LYON	V 11342	1913	Veuve du Lt-Colonel M. Mounier	Rayé
Monsieur	PALLUY	Jean		22, rue Boisson	69440 MORNANT	MORNANT	275926	1920	Président Conseil Général (E.R.)	Rayé
Monsieur	PELEN	Louis	78 72 37 80	3, Av. Ledere	69007 LYON	LYON	272648	1908	Industriel (E.R.)	Rayé
Monsieur	CHAMPAGNY	Louis		40, rue Auguste Côme	69002 LYON	LYON	158288			Dia 11
Monsieur	CHAMPELOVER	Almé	78 23 00 06	116, Av. Alexander Fleming	69300 CALUIRE	CALUIRE	159121	1907	Principal Clerc d'Avoué (E.R.)	Dia 11
Madame	FOURCHASSE		78 82 94 86	277, rue Garibaldi	69003 LYON	LYON	287427	1918		Dia 11
Monsieur	LEONE	Georges	78 30 81 76	49, rue Héran	69004 LYON	LYON	192847		Secrétaire Général de Spécifé (E.R.)	Dia 11
Colonel	MARCONNET	Paul	72 27 04 79	17, Allée de Valenciennes	69300 CALUIRE	CALUIRE	286574	1936	Colonel (E.R.)	Dia 11
Madame	PASSOT		78 54 39 03	4, rue Montaigne	69003 LYON	LYON	V 11328	1922	Veuve de M. Passot - Légitimaire	Dia 11

Total : 1131+33-(20+4+6+21) = 1113

au 26/11/1994 jour de l'Assemblée Générale 1994

# VALMY ET LA PREMIÈRE RÉPUBLIQUE

## 20-21 septembre 1792

---

Pour apprécier l'importance de ces événements dans notre histoire, il est nécessaire d'évoquer la situation intérieure et extérieure de la France dans le dramatique été 1792, en rappelant comment, en un peu plus de trois ans, s'est développé entre la Monarchie et les nouvelles forces politiques un conflit allant jusqu'à l'arrestation du Roi et de sa famille le 10 août 1792, tandis que la menace de l'invasion austro-prussienne se précise dangereusement.

En 1789, un courant de pensée de plus en plus vigoureux tend à réformer l'Etat, à mettre fin à l'absolutisme royal et aux privilèges, en fonction des idées répandues au cours du siècle par les Philosophes, l'Encyclopédie, et mises en pratique par la révolution américaine (Déclaration d'indépendance du 4 juillet 1776). Mais il n'est nullement question d'abolir la royauté et, lorsque, devant l'impossibilité de résoudre la crise financière permanente, Louis XVI se résoud à convoquer les États Généraux pour le 5 mai 1789, il est l'objet de touchantes marques de confiance et de loyalisme.

La rapide dégradation du pouvoir royal résulte de la conjonction de plusieurs facteurs :

- un climat d'agitation contre les privilégiés et les droits seigneuriaux (la Grand-Peur de l'été 1789), avec la cherté des vivres et le chômage;
- la radicalisation des revendications démocratiques dans les journaux, les clubs (Jacobins, Cordeliers), et la mise à l'écart progressive des modérés;
- les hésitations et les maladroites de Louis XVI qui refuse, quand il en est encore temps, les réformes nécessaires et va de capitulation en capitulation.

Dès juin 1789, il perd le contrôle de la situation politique sous l'action déterminée des députés du Tiers-Etat qui, se considérant comme représentant les quatre-vingt seize centièmes de la Nation, imposent la transformation des États Généraux en Assemblée Constituante qui s'attribue le pouvoir législatif et le vote de l'impôt.

En octobre 1790, la famille royale est contrainte, par une foule armée, à quitter Versailles et à résider à Paris.

Louis XVI est heurté dans ses convictions religieuses quand l'Assemblée décide que les immenses biens du clergé seront mis à la disposition de la Nation (2-II-1789) et quand elle vote la Constitution Civile du Clergé (12-7-1790) qui crée une église fonctionnarisée totalement coupée du Pape, statut refusé par une partie du clergé qu'on appelle "réfractaire".

Les velléités de résistance de Louis XVI sont confortées par l'espoir d'une intervention des puissances étrangères qu'orchestrerait l'Empereur d'Autriche Léopold II, frère de la Reine de France, Marie-Antoinette, avec l'aide du royaume de Prusse et des émigrés français, nombreux dans la région rhénane, autour des frères du roi, le Comte de Provence et le Comte d'Artois. La volonté de Louis XVI de recouvrer la plénitude de ses pouvoirs et de rétablir les structures sociales antérieures s'exprime en juin 1791 par la tentative de se rendre en Lorraine, dont l'échec à Varennes-en-Argonne accroît la méfiance et l'hostilité à l'égard du Roi.

Le conflit ira s'aggravant avec l'Assemblée Législative réunie à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1791, dans laquelle le groupe le plus offensif est celui des Brissotins (qu'on appelle plus tard les Girondins) qui avance l'idée d'une guerre révolutionnaire. Une victoire sur les puissances étrangères et les émigrés priverait Louis XVI de tout espoir de secours extérieur et permettrait, en outre, d'exporter les idées révolutionnaires chez les peuples voisins.

Or, curieusement, le Roi et son entourage se montrent, eux aussi, favorables à ce projet de guerre, escomptant soit une victoire qui jetterait le pays dans les bras du Roi, soit une défaite qui mettrait fin à la Révolution ("la politique du pire"). C'est ainsi que le 20 avril 1792, l'Assemblée Législative vote à la presque unanimité, sur la proposition du Roi, la déclaration de guerre à François II, successeur de Léopold II.

Mais l'armée est en cours de réorganisation, les volontaires ne s'intègrent que peu à peu aux régiments royaux, dont le tiers des officiers a émigré. En mai 1792, l'offensive contre les Pays-Bas autrichiens (Belgique) se solde par des échecs, et seule la lenteur autrichienne permet d'éviter l'invasion du Nord de la France.

La tension intérieure s'accroît lorsque l'Assemblée vote contre les émigrés et les prêtres réfractaires des décrets auxquels le Roi oppose, légalement, son veto. A Paris et dans les grandes villes se développent les manifestations de "sans culottisme" (pantalon, carmagnole, bonnet rouge, tutoiement); des sections armées se forment dans les quartiers populaires, on dénonce "Monsieur Veto" et le bruit court d'un complot aristocratique; cette psychose explique la journée du 20 juin 1792, au cours de laquelle la foule envahit le château des Tuileries et impose au Roi des quolibets et des insultes.

A l'annonce, début juillet, de l'avance de l'armée austro-prussienne en direction de la Lorraine, l'Assemblée décrète "la Patrie en danger" (11 juillet) et accélère l'enrôlement des volontaires. Des gardes nationaux, dits fédérés, arrivent à Paris à l'appel de l'Assemblée; ceux de Marseille ont traversé la France en chantant le "chant de guerre pour l'armée du Rhin", créé à Strasbourg par Rouget De L'Isle, et qui deviendra la Marseillaise.

L'élan patriotique et anti-monarchique s'amplifie lorsqu'on apprend, au début d'août, la teneur extrêmement

violente du manifeste du Duc de Brunswick, commandant en chef de l'armée austro-prussienne, qui menace Paris "d'exécution militaire et de subversion totale" si la sûreté du Roi est de nouveau compromise. En riposte, les sections parisiennes demandent la déchéance de Louis XVI, forment une commune insurrectionnelle et déclenchent la révolution du 10 août. Le château des Tuileries est pris d'assaut, les gardes suisses sont massacrés, le Roi, qui s'est réfugié à l'Assemblée est suspendu de ses fonctions, puis, à la demande de la commune insurrectionnelle, interné avec sa famille à la tour du Temple. Dans les villes se multiplient les arrestations de suspects, nobles, prêtres réfractaires, religieux, personnes soupçonnées de tiédeur ou d'opposition à l'égard de la politique de l'Assemblée. Contre eux se déchaînent les plus ardents révolutionnaires (Marat). A l'annonce de la prise de Longwy le 23 août par les Austro-Prussiens, d'horribles massacres ont lieu dans les prisons, et font à Paris, du 2 au 5 septembre, plus de 1100 victimes, y compris des femmes et des enfants.

Tandis que la monarchie s'effondre, le sort du pays se joue dans les marches de l'Est.

Pour s'opposer à l'invasion, la défense française, aux ordres du conseil exécutif provisoire qui a remplacé le Roi, est constituée par deux armées dont le commandement est en cours de remaniement. A Sedan, Lafayette, chef de l'armée du Nord, a émigré après le 10 août; Dumouriez, 53 ans, intelligent et ambitieux le remplace, tandis que Kellermann remplace le vieux Luckner à la tête de l'armée de Metz. A côté des régiments royaux, formés de soldats de métier (les habits blancs), les volontaires, novices, mal équipés, forment des bataillons départementaux (les habits bleus); ils perçoivent une double solde et élisent leurs officiers.

L'armée d'invasion, avec notamment la célèbre et redoutable infanterie prussienne, est sous les ordres du Duc de Brunswick, de tempérament très prudent. Napoléon dira plus tard de lui "il pense toujours : si je perds; il ne pense jamais : si je gagne". Alors que le Roi de Prusse Frédéric-Guillaume II veut aller vite pour porter secours à Louis XVI, Brunswick avance lentement avec une armée mal ravitaillée et qui souffre de la dysenterie ("la courée prussienne"); en outre, il constate que la population rurale française est loin d'accueillir les alliés en libérateurs, contrairement aux affirmations des émigrés.

Entre la Lorraine et la Champagne, l'Argonne est un obstacle naturel; ces collines argileuses et boisées ne sont franchissables, pour des convois, que par cinq passages : du Sud au Nord : les Islettes, sur la grande route de Verdun à Chalons-sur-Marne et Paris; la Chalade; Grandpré; où passe l'Aire avant son confluent avec l'Aisne: la Croix-au-Bois; le Chêne Populeux.

Devant la menace sur Verdun, qui tombe le 2 septembre après deux jours de bombardement et le suicide de Beaupaire, chef du conseil de défense, Dumouriez occupe l'Argonne et garde plus particulièrement le passage des Islettes, tandis que Kellermann est chargé de le rejoindre par Bar-le-Duc et Vitry-le-François, et que Beurnonville amène un renfort de Sedan.

Le danger se précise lorsque, le 14 septembre, un corps d'armée autrichien venu de Stenay, s'empare du passage, trop légèrement tenu, de la Croix-au-Bois; le lendemain, une unité française est mise en déroute à Montcheutin, ce qui oblige Dumouriez à abandonner le passage de Grandpré et à rassembler ses forces autour de Sainte-Menehould. Au lieu d'effectuer un repli vers l'Ouest pour couvrir Chalons-sur-Marne et Paris, Dumouriez fait le choix audacieux de s'établir fortement, avec les apports de Kellermann et de Beurnonville sur les Islettes et Sainte-Menehould, pour menacer le flanc gauche du gros des troupes prussiennes qui se dirigent vers Chalons-sur-Marne et arrivent, le 19 septembre sur la route de Sainte-Menehould à Reims.

Ce que voyant, Brunswick interrompt sa progression, et tourne ses forces vers l'Est, pour prendre les troupes françaises en tenaille avec le corps autrichien qui menace toujours le passage des Islettes. La disposition des armées est donc surprenante, puisque les Prussiens tirent en direction de leur pays, alors que Kellermann, qui s'établit sur les hauteurs du moulin de Valmy et du mont Yvron fera face à l'Ouest et au Sud-Ouest.

Pressé par son Roi, Brunswick engage l'action à l'aube du 20 septembre 1792. Après plusieurs heures d'une canonnade violente mais assez peu meurtrière, en raison de la faible portée des canons, vers midi, les Prussiens s'ébranlent en direction de Valmy sous le tir de l'excellente artillerie française, qui devient plus efficace dans la mesure où l'ennemi se rapproche. Les fantassins français, qui ont conservé un calme remarquable sous la canonnade, font alors preuve d'une telle exaltation patriotique, au chant de la Marseillaise et aux cris répétés de "Vive la Nation" que Brunswick renonce à l'assaut. La canonnade continue jusqu'au soir, mais il n'y a pas de véritable bataille et l'on a pu dire : "ce fut comme s'il ne s'était rien passé".

Cependant, ce duel d'artillerie a eu une grande portée psychologique. En effet, la prestigieuse infanterie prussienne a reculé devant cette méprisable "armée de tailleurs et de savetiers commandés par des avocats"; l'invasion a été arrêtée, et les espoirs des Royalistes s'effondrent. Goethe, qui suivait l'armée auprès du Duc de Saxe-Weimar, écrivit plus tard : "De ce lieu et de ce jour date une nouvelle époque dans l'histoire du monde, et vous pourrez dire : j'y étais".

Les élections étant terminées, l'Assemblée Législative se sépare et, le 21 septembre, la Convention, dans sa première séance publique, proclame l'abolition de la royauté; le lendemain, elle décide que les actes officiels seront désormais datés de "l'an premier de la République française".

Les événements de 1792 sont le prélude aux guerres de propagande révolutionnaire et à la conquête, temporaire, des frontières naturelles (Belgique, rive gauche du Rhin), tandis que la France va connaître les

convulsions des années terribles 1793 et 1794, l'exécution du Roi, puis de la Reine, le soulèvement de la Vendée, la dictature des Montagnards et les excès de la Terreur.

**R. GAUTHIER**

Agrégé de l'Université

Inspecteur Général de l'Instruction Publique (H)

N.B. : Parmi les officiers placés sous les ordres de Dumouriez et de Kellermann, on peut retenir :

- 1) le Duc de Chartres, qui deviendra en 1830 Louis-Philippe I, Roi des Français; il était le fils du Duc d'Orléans, dit Philippe-Egalité, régicide et néanmoins guillotiné;
- 2) Miranda, Vénézuélien créole, né à Caracas en 1756, libéral, proscrit par les autorités espagnoles, se mit au service de l'Assemblée Législative et devint maréchal de camp (général de brigade). Il fut ensuite le compagnon de Bolivar pour l'indépendance du Vénézuéla.

